

DEC140340DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7225 intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7225, intitulée Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, dont le directeur est M. Alexis Brice ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne Hirsch, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Hirsch, délégation de signature est donnée à Mme Anne Bellod, Administrateur (CDI Fondation ICM) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Bellod, délégation de signature est donnée à Mme Elise Seguin, Assistant Ingénieur INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise Seguin, délégation de signature est donnée à Mme Audrey Mansuet, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey Mansuet, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude Potier, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 6

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Potier, délégation de signature est donnée à M. Olivier Colliot, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Colliot, délégation de signature est donnée à M. Philippe Ravassard, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ravassard, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie George, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie George, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle Huillard, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité
Alexis Brice